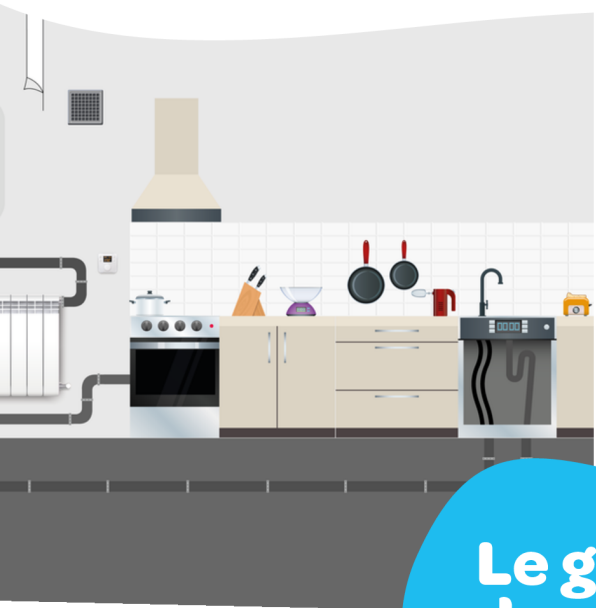




MANCELLE D'HABITATION

Entretien & réparation dans mon logement : Qui fait quoi ?



Le guide
de votre
habitat



LÉGENDE

-  Travaux à la charge du locataire
-  Prestations déjà prises en compte dans les provisions pour charges
-  Travaux à la charge du locataire nécessitant l'accord de Mancelle d'habitation
-  Travaux à la charge de Mancelle d'habitation

Cuisine

- 1 Conduite de Gaz
- 2 Colonne d'eau usée
- 3 Tuyauterie intérieure (alimentation et évacuation d'eau)

- 1 Thermostat d'ambiance
- 2 Nettoyage ventilation
- 3 Robinetterie
- 4 Robinet de machine à laver (y compris joint)
- 5 Joint silicone
- 6 Contrôle et entretien du robinet du radiateur
- 7 Purge du radiateur
- 8 Chaudière

- 1 Réfection des revêtements de sol et des plinthes

- 1 Entretien évier et meuble sous évier
- 2 Remplacement du flexible de gaz (vérifier la date de validité)



La peinture et la tapisserie (murs et plafonds) ne nécessitent pas l'accord de Mancelle d'habitation, mais doivent privilégier des tons neutres et doivent être exécutés conformément aux règles de l'art.

Salle de bain

- 1 Canalisations avant compteur d'eau
- 2 Cumulus
- 3 Colonne d'eau usée (excepté débouchage)
- 4 Groupe de sécurité
- 5 Tuyauterie intérieure (alimentation et évacuation d'eau)

- 1 Compteur d'eau chaude
- 2 Nettoyage ventilation
- 3 Robinets après compteur d'eau
- 4 Mécanisme de chasse du WC
- 5 Robinetterie et remplacement du flexible, du support et de la pomme de douche
- 6 Fixation de la cuvette de WC et du réservoir
- 7 Joint silicone des appareils sanitaires (dès les premiers signes d'usure)
- 8 Robinet du lavabo, bonde, siphon

- 1 Réfection des revêtements de sol et des plinthes

- 1 Détartrage de la cuvette WC et appareils sanitaires (y compris robinetterie)
- 2 Rebouchage des trous (mur et faïence)



La peinture et la tapisserie (murs et plafonds) ne nécessitent pas l'accord de Mancelle d'habitation, mais doivent privilégier des tons neutres et doivent être exécutés conformément aux règles de l'art.

- 1 Fenêtre
- 2 Câbles électriques (dans les murs)
- 3 Tableau électrique
- 4 Occultation (volet)
- 5 Remplacement porte de placard

- 1 Réfection des revêtements de sol et des plinthes

- 1 Grille d'aération

- 1 Ampoule électrique
- 2 Prises électriques, TV et téléphone
- 3 Interphone (menu réparation)
- 4 Remplacement des vitres (pris en charge par votre assurance)
- 5 Poignée
- 6 Graissage des gonds
- 7 Manivelle ou sangle des volets roulants
- 8 Réglage de la porte et aménagements intérieurs
- 9 Rails et glissières
- 10 Serrurerie et poignée
- 11 Remplacement des fusibles
- 12 Butée de porte
- 13 Joint mastic fenêtre
- 14 Interrupteur
- 15 Vérification du tableau électrique
- 16 Quincaillerie et menuiserie sur fenêtre (poignée, sangle)

Pièce de vie



La peinture et la tapisserie (murs et plafonds) ne nécessitent pas l'accord de Mancelle d'habitation, mais doivent privilégier des tons neutres et doivent être exécutés conformément aux règles de l'art.

Extérieur



- 1 Porte de garage
- 2 Garde corps de balcon
- 3 Élagage et abattage des arbres

- 1 Entretien des haies et pelouse (taille, tonte, etc.)

- 1 Porte de garage (poignée, chaînette, ressort, serrurerie)
- 2 Débouchage de l'évacuation du balcon
- 3 Boîte aux lettres (quincaillerie)
- 4 Entretien des haies et pelouse (pour parcelle privée)
- 5 Antenne TV



MANCELLE D'HABITATION

11 rue du Donjon
72055 Le Mans Cedex 2

02 43 74 45 45
contact@mancelle-habitation.fr
www.mancelle-habitation.fr

